



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 39740

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation préoccupante et dégradée des services de gériatrie de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris. Cet état de fait s'explique tout d'abord par le sous-encadrement latent en médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires (2 équivalents plein temps pour 100 lits). D'autre part, la suppression de l'agrément en médecine générale de plusieurs services de gériatrie entraîne la perte des postes de résidents sans aucune proposition de mesures alternatives. Enfin, le statut précaire et l'avenir incertain des médecins attachés, titulaires d'un diplôme national en gériatrie (capacité ou DESC), contribuent à hâter leur départ et aggravent la sous-médicalisation des services. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de pallier cette désaffection qui, si elle n'est pas combattue rapidement, hypothéquera gravement la formation des médecins à la gériatrie et le fonctionnement médical des services, et aura un impact négatif sur la qualité des soins et la sécurité des patients âgés hospitalisés en service de médecine gériatrique.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39740

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 27

Question retirée le : 9 avril 2001 (Fin de mandat)